PREMIER LINGLINE, CHEF DU GOWER ITEM

> SECRETARIAN GLEERAL D COLV. TO THE POST

REPUBLICUM POPULAI E DU CONGO Travall-Démocratie-Paix

DECRET Nº 80/630 DU 27/12/80 Portant deblucare des avancements des agents de l'Etat.

LE PRESIDER MINISTRE, CHEF DU CCUVERT I ENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 19/9: Vu la loi nº15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonction-

naires: Vu la Convention Collective du 1er Septembre 1960 règlant les rapports du Travail entre les Agents Contractuels et Auxiliaires de l'Administration et le Couvernement de la République Populaire du Congo et plus particulièrement en ses ennexes II, III et IV

Vu le décret nº79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Mini.

tre. Chef du Gouvernement;

Vu le décret nº79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mambres du Conseil des Hinistres:

Vu le décret nº79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements

qui

des agents de l'Etat pour Tiamée 1979:

Vu le décret nº80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le décret nº79/148 di 30 Mars 1979 portent suspension des avangements des agents de l'Etat pour l'année 1979, plus particulièrement en son article 2;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

Les agents de l'Eta remplissent les conditions requises Article 1er.peuvent desormais prétendre à un avancement d'échelon ou de grade selon les dispense tions prévues par la règlementation en vigueur.

Article 2.- Les stages reglementairement autorisés ouvrent droit éventuellement un reclassement avec effet financier selon les conditions prévues par la règlement tion en vigueur.

Toutefois les reclassements pour des motifs autres que ceux prévus au paragraphe 1er du présent article, restent suspendus.

Article 3 Les dispositions du décret nº80/035 du 29 Janvier 1980 susvisées sos abrogées.

article 4. Le présent décret qui prendra effet à compter un 1er Janvier 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Ressir Populaire du Conce et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, 1927 Décembre 1960

Par le Premier Ministre, Chof du Gouvernement,

Le llinistre des Minances

Neur

Henri LOPES

Colonel Louis SYLVAIN-GOLA .-

Le Winistro du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA TAMBA -